

Boîte à outils

**Pour s'impliquer dans la transition écologique
des établissements de santé**



Boîte à outils à destination des représentant·es des usagers (RU)

SOMMAIRE

Objectifs1

- Paroles de représentant·es des usagers
- Pourquoi s'intéresser à la transition écologique du système de santé ?
- Pourquoi cette boîte à outils ?

La boîte à outils3

- Sources d'information
- Outils
- Passez à l'action !

Remerciements9

Santé Info Droits10

France Assos Santé11

Transition écologique du système de santé : quelle implication des usagers ?



Comment concilier
transition écologique et
droits des patient·es ?

Intervenir dans le milieu des
soins en tant que RU : comment
sommes-nous pressenti·es par
les professionnel·les de santé ?

La législation semble pertinente
mais doit être assortie d'un
accompagnement des personnes
qui la mettent en œuvre

40 000 personnes décèdent
chaque année de manière
prématurée à cause de la
pollution de l'air⁽¹⁾ : c'est un enjeu
de santé publique

Etant RU, je n'entends
jamais parler de transition
écologique lors des
Commissions des
usagers

Des impacts de plus en plus
visibles pour les usagers

L'écologie est la santé :
une prévention en santé

⁽¹⁾ Santé publique France

Pourquoi s'intéresser à la transition écologique du système de santé ?

Déterminant majeur de la santé, l'environnement est à l'origine de plusieurs pathologies et peut aussi en aggraver. L'Organisation Mondiale de la Santé estime que 23% des décès et 25% des pathologies relèvent de facteurs environnementaux.

La crise climatique est également une crise sanitaire mais le système de santé reste responsable de plus de 8% des émissions de gaz à effet de serre en France, soit près de 50 millions de tonnes équivalent CO₂.

Dans ce contexte, les recherches s'affinent, des pratiques innovantes fleurissent et les réglementations évoluent. Les parties prenantes se réunissent pour réfléchir à de nouvelles manières de faire : passage de l'usage unique au réutilisable, promotion des achats durables, éco-conception des soins⁽¹⁾, efficacité énergétique des bâtiments, aménagement favorable à la santé, bionettoyage... De nombreux établissements parviennent à réduire leur empreinte en matière d'énergie, de déchets, de pollution de l'eau et de l'air.

L'objectif principal des représentant-es des usagers est de produire du changement au sein du système de santé pour améliorer son adaptation aux besoins des patient-es. **S'intéresser à la transition écologique apparaît alors comme une opportunité d'ouvrir la porte à un autre regard, une autre manière de considérer le soin, davantage sous l'angle de l'échange, pour le bénéfice de toutes et tous, soigné-es et soignant-es. Un enjeu d'information et de participation des usagers de la santé s'impose également dans un contexte de changement des pratiques.**

Article L. 6143-2 du Code de la santé publique applicable aux établissements publics : "Le projet d'établissement comprend un volet écoresponsable qui définit des objectifs et une trajectoire afin de réduire le bilan carbone de l'établissement".

Pourquoi cette boîte à outils ?

Interrogé-es sur le sujet, les représentant-es des usagers du réseau de France Assos Santé ont montré un intérêt pour la thématique et ont exprimé le besoin d'être informé-es et formé-es pour s'impliquer dans des démarches jusqu'alors exclusivement menées par des professionnels du soin.

Le plan d'action de France Assos Santé Ile-de-France pour l'année 2025 sur ce sujet s'est articulé autour de deux axes :

- sensibilisation et acculturation du réseau au sujet de la transition écologique en santé :
 - diffusion d'informations, organisation de la Journée régionale 2025 sur ce thème ;
 - animation d'ateliers Plan Health Faire[®] ;
- création d'un groupe de travail inter-associatif avec l'objectif double de :
 - co-concevoir une boîte à outils à destination des représentant-es des usagers ;
 - porter un plaidoyer pour l'implication des usagers dans les démarches de développement durable à l'échelle des établissements ou instances de santé.

Cette boîte à outils a été élaborée par le groupe de travail inter-associatif de France Assos Santé Ile-de-France.

Elle vise à fournir aux représentant-es des usagers des éléments d'information et de formation, de langage et de posture, ainsi que des actions à mener dans le cadre de leurs mandats.

⁽¹⁾ Un soin écoresponsable est un soin qui, à qualité et sécurité égales pour le patient, est moins impactant pour l'environnement

Sources d'information



Feuille de route nationale Planification écologique du système de santé, Ministère de la Santé et de la Prévention, décembre 2023

Rapport Décarboner la santé pour soigner durablement, Shift Project, avril 2023



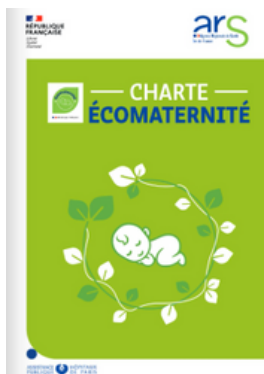
Quatrième Plan Régional Santé-Environnement (PRSE4), avril 2024

Référentiel de certification des établissements de santé pour la qualité des soins version 2025, Haute Autorité de Santé (nouveaux critères relatifs au développement durable)



Fiches "5 minutes pour comprendre le cadre juridique du développement durable", Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale, mises à jour régulières sur le site de l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap)

Sources d'information



L'exemple de la charte écomaternité, [mis à jour régulières sur le site de l'AP-HP](#)

[Opération Santé Témoin "Intégrer l'économie circulaire dans les établissements de santé", Agence de la transition écologique \(Ademe\), janvier 2020](#)



[Synthèse de la Journée régionale 2025 de France Assos Santé Ile-de-France :](#)

- Intervention de l'Anap sur le cadre [réglementaire \(focus sur la certification\)](#)
- Intervention de l'AP-HP sur les écomaternités [mis à jour régulières sur le site de l'AP-HP](#)

[Vademecum de bonnes pratiques, projet "Mise en oeuvre de la Loi EGALIM dans les EHPAD", Cantines responsables, octobre 2024](#)



[Transition énergétique et écologique : quelles obligations pour les établissements sanitaires et médico-sociaux ?](#)
Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes



- ② Atelier Plan Health Faire® : un atelier collaboratif basé sur l'intelligence collective dont l'objectif est de comprendre l'essentiel des enjeux du développement durable – sa complexité et son caractère systémique – appliqués à la santé.
- ② Inscription aux ateliers proposés par France Assos Santé Ile-de-France



- ② Cap Hôpital Durable : une boîte à outils pour proposer une solution globale aux établissements de santé pour relever le défi du développement durable

La plateforme nationale de ressources de la transition écologique en santé - Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap)



- ② Score.DD : 30 questions pour évaluer et piloter sa transition écologique, comporte des déclinaisons sur la réglementation, les déchets, les achats...
Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

Plateforme des bonnes pratiques organisationnelles - rubrique Développement durable/RSE, Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap)



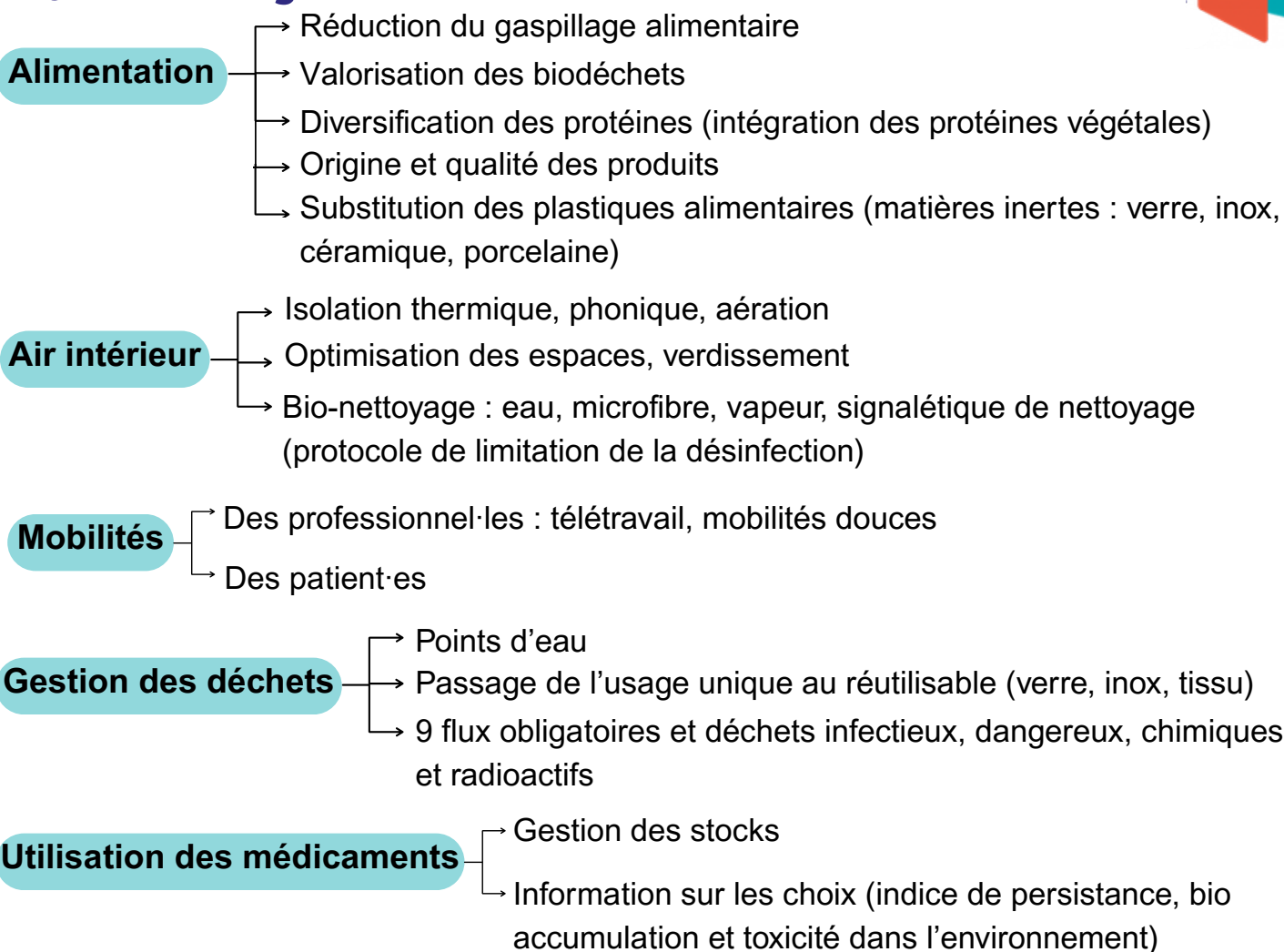
Il est possible de choisir la thématique de recherche : Soins éco-responsables, Usagers-aidants-expérience patient...



- ② La Clause Verte : clausier pour passer à des achats durables



Quels sujets aborder ?



Comment les aborder ?

A qui s'adresser ?

- ➔ La **direction**, les **professionnel·les de santé**
- ➔ Les **usagers, leurs proches** (pour les informer et les interroger et sensibiliser)
- ➔ **Interroger** la personne chargée des relations avec les usagers et associations, le référent qualité, la direction de l'établissement, le référent développement durable⁽¹⁾, le conseiller en transition énergétique et écologique en santé (CTEES)...

Quelles questions poser ?

- ➔ Que prévoit le **volet écoresponsable du projet d'établissement** ?
- ➔ Le **diagnostic des émissions de gaz à effet de serre** a-t-il été fait ? Quel plan de transition en découle ?
- ➔ Le **diagnostic de gaspillage alimentaire** a-t-il été réalisé ? Qu'en est-il ressorti ?

Quelles actions mettre en place ?

- ➔ Organiser une **journée de sensibilisation** : stand de documentation, atelier Plan Health Faire®, intervention d'un spécialiste de la soutenabilité des systèmes de santé
- ➔ **Affichage** d'information, **visiter les services** pour informer et sensibiliser les usagers
- ➔ Ajouter le sujet à l'**ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission des usagers** : inviter le référent développement durable, demander une présentation des démarches engagées dans l'établissement, poser les questions ci-dessus...

⁽¹⁾Critère 3.4-02-ee05 du référentiel V2025 de certification

Quelles approches adopter ?



➔ Transformer l'obligation en opportunité.

Par exemple, les directions d'établissements ont l'obligation d'informer à l'entrée du restaurant de l'établissement de la part des produits de qualité et durables ainsi que de la part des produits issus de projets alimentaires territoriaux entrant dans la composition des repas. Outre l'affichage et la communication électronique obligatoires, cette obligation peut être l'opportunité de concevoir un plan de communication plus poussé sur la qualité de l'alimentation.

➔ Parmi leurs missions, les représentant-es des usagers participent à l'analyse des plaintes et réclamations en Commission des usagers. **Ces retours d'usagers contiennent souvent des suggestions qui relèvent de santé-environnement sans la nommer** (par exemple la qualité des repas, le confort thermique...).

L'exploitation des plaintes et réclamations peut permettre de les traduire en action d'amélioration (et de transition écologique), à porter auprès de la Commission des usagers.

🔗 Fiche pratique Santé Info Droits B.2 La Commission des usagers : son rôle dans l'examen des plaintes

➔ Le Conseil de surveillance délibère sur le projet d'établissement (qui doit contenir un volet éco-responsable, article L. 6143-2 du Code de la santé publique). Les représentant-es des usagers qui siègent au Conseil de surveillance peuvent donc **participer à l'élaboration de ce volet éco-responsable, et veiller à son articulation avec le volet usagers, ainsi que le projet des usagers de l'établissement.**

🔗 Guide du représentant des usagers en établissement de santé, France Assos Santé, page 21

➔ La direction de l'établissement peut parfois être réticente si l'action proposée suppose un investissement financier trop important. Toutefois, **certains investissements à un instant T peuvent représenter une réelle économie sur un temps plus long d'amortissement.**

🔗 Opération Santé Témoin "Intégrer l'économie circulaire dans les établissements de santé", Ademe - Agence de la transition écologique

➔ Nombreux sont les co-bénéfices santé-environnement et changement climatique, **certains sujets méritent de ne pas être abordés sous le prisme de la transition écologique.**

Voici quelques exemples d'analogies :

- *Passer des barquettes en plastique à la vaisselle en céramique a un effet sur la gestion des déchets mais cela améliore également le bien-être. Cela s'applique également au linge.*
- *Une chambre bien isolée (hiver comme été) permet une meilleure maîtrise de l'énergie par l'établissement ainsi qu'un meilleur confort pour les personnes hospitalisées.*

➔ La collaboration avec les professionnel·les du soin est un enjeu de la représentation des usagers dans tous les domaines, et les discussions sur le développement durable sont pour le moment réservées aux professionnel·les. Il peut être pertinent de ne pas se positionner en opérateur de la transition écologique, mais en **garant de la prise en compte des droits de toutes les patient·es : s'intéresser au vécu des personnes malades et à la réglementation.** Si une discussion technique des sujets s'annonçait, il est possible de s'appuyer sur des travaux de recherche et/ou de faire intervenir un·e expert·e !

➔ La certification des établissements de santé publics et privés est réalisée tous les 4 ans par des experts-visiteurs de la Haute Autorité de Santé. Lors d'une visite de l'établissement, ils évaluent le niveau de la qualité des soins. Ils s'appuient sur le référentiel de certification. **Cette certification est l'occasion pour le RU d'attirer l'attention de l'établissement sur certains points...** si le chapitre premier s'intéresse au patient, le chapitre qui s'intéresse à l'établissement aborde la transition écologique et peut donc servir de support aux travaux à mener.

Les critères relatifs à la transition écologique (Haute Autorité de Santé)

Référentiel de certification applicable à compter de septembre 2025

2.4-04 Les équipes sont engagées dans une réflexion afin d'assurer des soins écoresponsables

Méthode : Audit système	Gouvernance	2.4-04-ee01 L'établissement informe les équipes des efforts conduits en termes de consommations d'eau, d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre .
	Professionnels	2.4-04-ee02 Une réflexion pluriprofessionnelle sur la réalisation de soins écoresponsables est menée afin d'identifier des actions d'amélioration au sein des services .
		2.4-04-ee03 La révision des protocoles de soins prend en compte la dimension des soins écoresponsables (réduction des interventions inutiles, révision du matériel nécessaire...).
		2.4-04-ee04 L'équipe évalue l'impact des actions en faveur de soins écoresponsables qu'elle met en œuvre.

3.4-02 L'établissement s'engage dans des soins écoresponsables

Méthode : Audit système	Gouvernance	3.4-02-ee01 Le projet d'établissement intègre une stratégie développement durable partagée avec les partenaires territoriaux .
		3.4-02-ee02 L'établissement a mis en œuvre des procédures favorisant les achats écoresponsables .
	Professionnels	3.4-02-ee03 Tous les services ou, a minima, les pôles développent une action en faveur du développement durable .
		3.4-02-ee04 Le référent développement durable accompagne les professionnels dans la mise en œuvre des projets « développement durable » au niveau des unités et des services.
		3.4-02-ee05 Les équipes sont sensibilisées aux soins écoresponsables et à l'impact environnemental de leurs pratiques (gestion des déchets, consommation de ressources (matériels, produits, eau, électricité....

3.4-03 L'établissement agit pour la transition écologique

Méthode : Audit système	Gouvernance	3.4-03-ee01 L'établissement ajuste sa stratégie aux risques environnementaux auxquels il est exposé.
		3.4-03-ee02 L'établissement favorise la mobilité durable pour ses professionnels et ses patients .
		3.4-03-ee03 L'établissement réduit ses déchets à la source .
		3.4-03-ee04 Une filière adaptée est en place pour chaque type de déchets et suit la procédure de traçabilité .
		3.4-03-ee05 L'établissement met en œuvre un plan de rénovation de ses locaux .
Méthode : Observation	Observation	3.4-03-ee06 Le tri des déchets est opérationnel (poubelles de tri pour les différents types de déchets, faciles d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

Témoignage d'une RU



En discutant de transition écologique avec mes collègues RU, nous nous sommes concentrés sur ce qui existait déjà, pour ne pas ajouter des choses à gérer aux équipes, déjà débordées.

En analysant les menus servis aux patients et au personnel, nous avons remarqué qu'il arrivait que des repas végétariens soient servis sans que personne ne le souligne.

Nous avons soumis l'idée en CDU : proposer au moins un menu végétarien par semaine⁽¹⁾.

Depuis, aucune plainte n'a jamais concerné le remplacement des protéines animales par des protéines végétales, et nous avons même assisté à une réduction du gâchis alimentaire...

⁽¹⁾ Recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de ne pas dépasser 500 grammes de viande/poisson par semaine

Remerciements



Cette boîte à outil a été réalisée par **France Assos Santé Ile-de-France**, en collaboration avec le groupe de travail inter-associatif travaillant sur **l'implication des usagers dans la transition écologique du système de santé**, composé de :

APF France Handicap, Association française des hémophiles, Association pour le droit de mourir dans la dignité, France Rein, Guy Renard, Petits Frères des Pauvres, Polio-France GLIP, Réseau environnement santé, UFC Que Choisir.



Association française
des hémophiles



Nos remerciements s'adressent aux expert·es consulté·es en amont, pendant et après l'élaboration de cette boîte à outils :

- Clotilde Masson, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,
- Fanny Chevalier, Direction générale de l'offre de soins,
- Laurie Marraud, Ecole des hautes études en santé publique,
- Matthias Didier, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,
- Nathalie Levin, Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale,
- Rudy Chouvel, Fédération Hospitalière de France et Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale,
- Sandrine Buscail, Direction générale de l'offre de soins.

Nous remercions également Alain Olympie, représentant des usagers (Afa Crohn RCH France), pour le relai effectué avec le groupe de travail de la Direction générale de l'offre de soins sur l'éco-conception des soins notamment.

Une question juridique ou sociale en lien avec la santé ?



La ligne Santé Info Droits

Santé Info Droits est une ligne d'informations juridiques et sociales constituée de juristes et avocats qui ont vocation à répondre à toutes questions en lien avec le droit de la santé.

Les **écoutants juristes** spécialisés de notre ligne Santé Info Droits, qui apportent gratuitement des informations juridiques individualisées, sont soumis au secret professionnel et bénéficient de sessions régulières de formation en lien avec les associations membres de France Assos Santé.

01 53 62 40 30

Les fiches pratiques

Les fiches thématiques Santé Info Droits Pratique sont réalisées sous la supervision de l'équipe Santé Info Droits, et sont disponibles en cas de questions sur les droits en santé.

Télécharger les fiches pratiques

L'observatoire

Au-delà de ses missions d'information, Santé Info Droits est aussi un observatoire des droits des usagers du système de santé et de recueil de témoignages. Ces témoignages permettent d'identifier au mieux la réalité des difficultés rencontrées par les usagers et nous aident à alimenter nos actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des institutions décisionnaires en santé.

En savoir plus sur l'observatoire



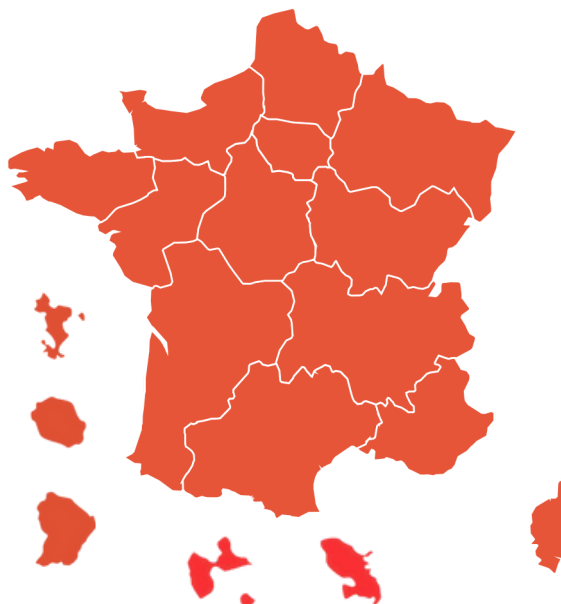
France Assos Santé est le nom choisi par l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) afin de faire connaître son action comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts. Forte d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire et faire reconnaître une représentation des usagers interassociative forte. Notre volonté est ainsi de permettre que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voie puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun.

La force du collectif

Héritière du Collectif interassociatif sur la santé (CISS), France Assos Santé regroupe plusieurs centaines d'associations nationales et régionales qui agissent pour les droits des malades, l'accès aux soins et la qualité du système de santé. Elle porte haut et fort la voix des usagers, les représente et défend, en leur nom, des propositions concrètes au sein des instances représentatives et auprès des pouvoirs publics.

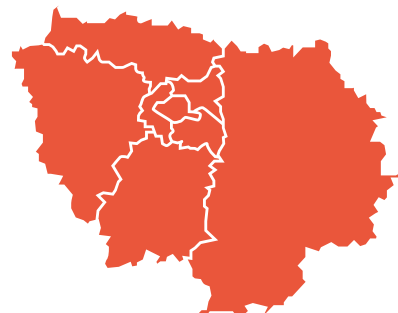
Un maillage territorial

Grâce à ses 18 délégations régionales, France Assos Santé dispose d'un maillage territorial unique qui constitue un atout essentiel pour faire vivre la démocratie en santé. Cette proximité dans les territoires renforce également la légitimité de France Assos Santé à connaître les réalités et les attentes des usagers et à peser auprès des pouvoirs publics.



France Assos Santé Ile-de-France

L'Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé d'Ile-de-France regroupe une soixantaine d'associations de personnes malades, en situation de handicap, de précarités, de familles, et de consommateurs engagées dans la défense des droits des usagers de la santé.



80, rue de la Roquette, 75011 Paris
ile-de-france@france-assos-sante.org
01 43 29 92 38